

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL MAINTENANCE DES VÉHICULES OPTION VÉHICULES DE TRANSPORT ROUTIER

MAINTENANCE VÉHICULES | BAC PRO
MV

OBJECTIFS

Ce baccalauréat forme des techniciens d'ateliers chargés d'assurer l'entretien et la réparation de véhicules de transport routier.

Grace à leur formation, ils sont capables d'établir un diagnostic, d'élaborer une méthode de réparation ou d'entretien en tenant compte du coût de l'intervention, d'exécuter les réparations et de conseiller la clientèle.

Dans un atelier important, ce technicien organise le travail des mécaniciens.

CONTENU

La formation délivre les enseignements pratiques et théoriques permettant de maîtriser les compétences liées aux activités suivantes :

- Préparation et organisation de l'intervention.
- Réalisation des contrôles définis par une procédure.
- Remplacement de pièces d'usures, de fluides.
- Ajustement des niveaux et pressions pneumatiques.
- Réalisation d'opérations préparatoires au contrôle technique.
- Conseils techniques et d'entretien du véhicule auprès de la clientèle.
- Remise en conformité des systèmes.
- Réalisation de diagnostic.



EN PRATIQUE

Ce bac pro se prépare en 3 ans après la classe de 3e.

Sous statut scolaire, l'élève effectuera 20 semaines de Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) durant les trois années de son cursus de formation.

L'examen se déroule sous la forme de contrôles en cours de formation (CCF) et d'épreuves terminales. Chaque domaine est affecté du coefficient prévu par les épreuves terminales.

Insertion professionnelle :

Le titulaire du bac professionnel MV option véhicules de transport routier est amené à exercer son activité de service dans tous les domaines de la maintenance de véhicules de transport routier, c'est-à-dire :

- Dans les entreprises qui dépendent des réseaux des constructeurs.
- Dans les entreprises qui traitent les véhicules toutes marques.
- Dans les services de maintenance des entreprises de transport, de location...
- Dans les services de maintenance des flottes de véhicules.
- Dans les entreprises de services rapides spécifiques aux véhicules.

Le titulaire du bac professionnel peut être amené à se déplacer pour effectuer un dépannage ou des essais sur véhicule.

Poursuite d'étude :

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais une poursuite d'études est envisageable en BTS de la spécialité, les titres professionnels, les mentions complémentaires (MC) et les CQP (certificat de qualification professionnelle).